

QUE le présent décret remplace le décret n<sup>o</sup> 138-96 du 29 janvier 1996, modifié par les décrets n<sup>os</sup> 232-96 du 28 février 1996, 726-96 du 19 juin 1996, 1091-96 du 4 septembre 1996, 1223-97 du 24 septembre 1997, 232-98 du 4 mars 1998 et 417-98 du 1<sup>er</sup> avril 1998.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

31469

Gouvernement du Québec

### **Décret 34-99, 27 janvier 1999**

CONCERNANT le Comité ministériel du développement social

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret n<sup>o</sup> 1494-98 du 15 décembre 1998 soit modifié par l'addition, à la fin du deuxième alinéa du dispositif, des mots « ainsi que le ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

31451

Gouvernement du Québec

### **Décret 35-99, 27 janvier 1999**

CONCERNANT la ministre des Relations internationales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE la ministre des Relations internationales soit nommée présidente québécoise du Conseil d'administration de l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse, conformément à l'article 7 de l'annexe de la Loi sur l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (L.R.Q., c. O-5);

QUE le décret n<sup>o</sup> 1499-98 du 15 décembre 1998, soit modifié par la suppression du troisième alinéa du dispositif.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

31452

Gouvernement du Québec

### **Décret 36-99, 27 janvier 1999**

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de l'Industrie et du Commerce

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de l'Industrie et du Commerce soient conférés temporairement, du 28 janvier 1999 au 5 février 1999, à monsieur Jacques Léonard, membre du Conseil exécutif.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

31453

Gouvernement du Québec

### **Décret 37-99, 27 janvier 1999**

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Denis Racicot comme sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE M<sup>e</sup> Denis Racicot, commissaire à la déontologie policière, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique, administrateur d'État II, au salaire annuel de 102 426 \$, à compter du 1<sup>er</sup> février 1999;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à M<sup>e</sup> Denis Racicot.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

31454